

Boulogne-Billancourt, le jeudi 19 mars 2020



Lettre du Président Edouard de Rothschild aux membres de France Galop

Chers membres de France Galop,

Depuis le début de la semaine, les équipes de France Galop sont mobilisées pour faire face aux conséquences de la suspension des courses jusqu'au 15 avril et aux mesures de confinement imposées depuis le 17 mars.

La crise sanitaire que nous traversons met France Galop et les acteurs des courses face à un défi économique encore jamais rencontré, en plus des difficultés pratiques à exercer nos activités dans ce contexte particulier de restriction de déplacements.

Notre priorité est avant tout de veiller à la santé de tous nos salariés et des acteurs des courses.

Conscients de l'impact économique majeur de cette crise, nous avons souhaité prendre des premières mesures urgentes pour soutenir les socioprofessionnels les plus fragiles mais aussi pour absorber autant que possible le choc considérable de l'absence de recettes sur nos finances. Cela passe par des mesures de gestion absolument drastique chez France Galop, tout comme dans les différentes structures de l'Institution.

Cela devra aussi passer par un soutien spécifique de l'Etat. Nous sommes d'ailleurs d'ores et déjà totalement mobilisés pour obtenir une aide qui sera vitale et dont les contours pourront être définis lorsque nous saurons précisément chiffrer l'impact économique de cette crise pour l'ensemble de la filière.

D'ici là, je souhaitais m'adresser à vous aujourd'hui pour vous annoncer les premières mesures que nous avons décidées et vous expliquer ce qu'étaient les priorités des équipes de France Galop à très court terme ainsi que les incidences sur le fonctionnement de nos services puisque vous en êtes les premiers bénéficiaires.

Des premières mesures concrètes de la part de France Galop pour soutenir les socioprofessionnels.

Sans attendre, j'ai souhaité mettre en place quelques actions destinées à vous aider à passer ce cap difficile :

- A compter de ce jour, France Galop cessera de prélever les cotisations à l'entraînement facturées aux chevaux déclarés sur les centres de Chantilly, Deauville et Maisons-Laffitte. Cette mesure sera en vigueur jusqu'au 1^{er} mai. Elle s'appliquera aussi sur les centres d'entraînement régionaux.
- France Galop accorde aux locataires de ses écuries un moratoire sur les loyers tant que les courses sont suspendues.

Par ailleurs, la direction de France Galop rencontrera très prochainement les Présidents des associations d'entraîneurs afin de déterminer les actions qui pourraient être mises en place pour aider les entraîneurs les plus fragilisés. Celles-ci seraient financées grâce au fonds constitué par les amendes versées par les professionnels auprès de France Galop.

Enfin, tous les actes payants (versements à la poule, forfaits, annulations de partants...) réglés par les socioprofessionnels sur des courses qui ont été annulées seront bien entendu intégralement remboursés.

A propos des dispositifs d'Etat dont les entreprises du secteur peuvent bénéficier

Un certain nombre de dispositifs existent (chômage partiel, arrêt de travail en cas de contamination, exonération de charges et de crédits, cotisations MSA employeurs). Ils peuvent vraiment soulager vos entreprises donc je vous incite vivement à en prendre connaissance ; vous trouverez l'essentiel des informations utiles à cette adresse : <http://www.france-galop.com/fr/content/epid%C3%A9mie-de-coronavirus-en-france-foire-aux-questions>

Quels Impacts de la crise sanitaire sur le fonctionnement de France Galop et les services rendus à ses membres ?

Depuis le 16 mars, les courses françaises sont donc suspendues. Si un programme de courses étrangères de substitution a été mis en place, les mesures de confinement ajoutées à celles de fermeture des bars et restaurants a mis le réseau de points de vente du PMU à l'arrêt. **Les courses sont donc entrées dans une période d'absence quasi totale de recettes.**

Les répercussions financières de la paralysie de notre activité sont déjà énormes et elles peuvent évidemment s'aggraver encore si le confinement devait être prolongé.

Dans ce contexte, il a été décidé de **mettre en œuvre un plan de continuité d'activité répondant aux stricts impératifs de bon fonctionnement et permettant de faire repartir l'ensemble de l'activité lorsque nous aurons de la visibilité sur la date de reprise des courses.**

Ce plan a minima se traduit par un gel complet des dépenses qui ne sont pas vitales, la suspension jusqu'à nouvel ordre des investissements inscrits au budget et la mise au chômage partiel de la très grande majorité des effectifs du siège et d'une partie significative des personnels des hippodromes où la priorité sera donnée à l'entretien des pistes. Les centres d'entraînement seront moins touchés puisque les entraîneurs doivent pouvoir continuer à travailler normalement et préparer les chevaux en vue de la reprise des courses. **Néanmoins, un certain nombre d'ajustements ont été décidés sur chacun des centres de France Galop afin de réduire le nombre de personnels sur le terrain** et alléger autant que possible la masse salariale de la société-mère.

Les responsables du programme sont quant à eux à pied d'œuvre pour remodeler le programme de plat et d'obstacle dans un scénario de reprise des courses deuxième quinzaine d'avril. Ils travaillent en concertation avec leurs homologues du Trot afin de trouver des solutions acceptables pour toutes les disciplines en termes de calendrier.

Les professionnels seront consultés sur ces projets de réaménagement de programme par le biais des Commissions Techniques déjà en place.

Le département des comptes professionnels assure une permanence de ses services essentiels. Les retraits de fonds et les virements bancaires restent possibles de même que les virements entre socioprofessionnels. Ceux-ci seront néanmoins traités selon une procédure dégradée puisque le télétravail ne permet pas de vérifier l'original de l'ordre de virement et sa pièce justificative. Par conséquent, l'ordre de virement (et sa/ses pièces justificatives si > 3.000,00 €) devra/devront être scannés et envoyés sur la boîte mail des comptes pros (comptes.pro@france-galop.com)

Enfin, **le service Livrets** conserve un minimum de personnels pour que les professionnels puissent continuer à gérer au mieux les mouvements de leurs chevaux.

* * * * *

La crise du Coronavirus qui frappe le monde entier est aussi soudaine que brutale. Elle nous commande d'être parfaitement solidaires face à l'adversité pour en sortir du mieux possible.

Même si la période que nous vivons est pleine d'incertitudes, je suis convaincu que le secteur des courses saura démontrer une nouvelle fois la résilience exceptionnelle dont il est capable.

Prenez soin de vous, prenez soin de vos proches et, je l'espère, à très vite sur nos hippodromes qui nous manquent déjà.

Dans cette attente, nous continuerons de vous tenir informés de l'évolution de la situation et de la façon dont nous pouvons traiter tous les impacts de cette crise sanitaire.

Edouard de Rothschild

